

**COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU LUNDI 22 JANVIER 2018**  
**A 18 HEURES 30**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Lundi 22 Janvier 2018 à 18 Heures 30 Salle de la Mairie.

**PRESENTS** : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. NOGIER Thierry, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme BOSC Isabelle, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, M. GUICHARD Pierre, M. MENEROUX Franck, Mme PEYROT Michèle, Mme SAUZON Chantal. M. VIDAL Serge.

**ABSENT EXCUSE** : Mme LEDUN Julie (Pouvoir à Mme BOSC Isabelle).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BOSC Isabelle

Le compte-rendu de la précédente séance - Lundi 27 novembre 2017 - est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les décisions suivantes :

- Aménagement entrée sud et liaison cœur de village - Viarhônga, attribution du marché ;
- Création d'un emploi de technicien territorial de 2<sup>ème</sup> Classe - 1<sup>er</sup> février 2018.

**ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION**  
**AK 46 4 RUE DES LAUNAYS**

La commune a reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2017 une déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Michel DAUVISIS, notaire à SAINT SYMPHORIEN D'OZON, en vue de la vente d'une maison sise 4 rue des Launays à MAUVES, cadastrée section AK 46, d'une superficie totale de 109 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame et Monsieur ALLEGRE Marcel, au prix de 54.000 €.

Compte tenu de la situation de ce bien et de l'intérêt que celui-ci présente pour le développement des orientations municipales en matière d'aménagement urbain, le Conseil Municipal décide d'acquérir par voie de préemption ce bien situé à MAUVES cadastré section AK 46, situé 4 Rue des Launays, d'une superficie totale de 109 m<sup>2</sup> appartenant à Madame et Monsieur ALLEGRE Marcel au prix de 54 000 €. Les dépenses relatives à cette opération seront inscrites au budget primitif 2018. Unanimité.

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT ENTREE SUD**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES**  
**TERRITOIRES RURAUX - EXERCICE 2018**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A**  
**L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL - EXERCICE 2018**

Afin de financer les travaux d'aménagement Entrée Sud, énumérés ci-après, il y a lieu de solliciter le concours de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi que du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

## RECAPITULATIF DES TRAVAUX

Montant total travaux tranche ferme- Av. du Midi voirie et giratoire HT	867 292,57
Montant total travaux tranche optionnelle 1 réfection enrobe zone Ozier HT	52 909,00
Montant total travaux tranche optionnelle 2 réfection enrobe zone Ozier HT	62 549,00
Montant total travaux tranches ferme et optionnelles HT	982 750,57
Honoraires, divers et imprévus 7,5 %	73 706,29
Montant total de la dépense HT	1 056 456,86
TVA 20 %	211 291,37
Montant total dépense tranche ferme et optionnelles	1 267 748,23

Après avoir présenté le descriptif des travaux à réaliser, Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépense totale HT	1.056.456,86 €
Subvention CDDRA Drôme des Collines Valence Vivarais	50.000,00 €
Participation Arche Agglo	170.373,00 €
Subvention Département	57.561,30 €
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)	316.937,06 €
Région Auvergne Rhône Alpes	250.000,00 €
Financement communal	211.585,50 €

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté, adopte le plan de financement exposé ci-dessus et sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux maximum ainsi que la Dotation de soutien à l'investissement public local (FSIPL) au taux maximum. Unanimité.

### **AMENAGEMENT ENTREE SUD ET LIAISON CŒUR DE VILLAGE - VIARHONA** **ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur le Maire précise que les travaux ont fait l'objet d'une consultation selon procédure adaptée. Le Dossier de Consultation des Entreprises a été mis en ligne sur la plateforme achat public. La date limite de remise des offres a été fixée au 09/01/2018 à 12 H 00. L'ouverture des plis a eu lieu en Mairie le 09/01/2018 à 14 H 00.

Trois entreprises/ou groupement d'entreprises ont présenté une offre :

- EIFFAGE 101 Avenue du port 38556 ST MAURICE L'EXIL,
- Groupement d'entreprises EVTP-BOISSET TP-GRUAT TP – MIALLY (MANDATAIRE : ENTREPRISE VIVAROISE DE TRAVAUX PUBLIC, Quai Gare 07100 BOULIEU LES ANNONAY),
- CHEVAL TP SAS – Quartier Mondy BP 84 -26302 BOURG de PEAGE Cedex.

Deux entreprises (AGILIS et GUINTOLLI) ont présenté une lettre d'excuses.

Après vérification des offres et pondération conformément au règlement de la consultation, la proposition du Groupement d'entreprises EVTP-BOISSET TP-GRUAT TP – MIALLY (Mandataire : EVTP – BP 232 Quartier Marcerolles 26502 BOURG-LES-VALENCE) obtient la meilleure note (cf. Tableau d'ouverture des Offres joint au Rapport de Dépouillement des offres établi par NALDEO, Maître d'œuvre).

Le pouvoir adjudicateur décide d'attribuer l'exécution de ces travaux au Groupement d'entreprises EVTP-BOISSET TP-GRUAT TP – MIALLY.

Le montant du Marché est arrêté à la somme de 905 389.33 € HT soit 1 086 467.19 TTC.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le marché selon Procédure Adaptée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document et les pièces annexes. Unanimité.

### **CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE** **1<sup>ER</sup> FEVRIER 2018 - GARNODIER PASCAL**

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B), de 35 heures hebdomadaires. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Communication de Pierre MAISONNAT :**

Transmission à la Compagnie Nationale du Rhône du planning des travaux qui seront effectués dans les zones humides du lac des Pierrelles.

#### **Communication du Maire :**

La municipalité a demandé à un cabinet conseil de bien vouloir effectuer une expertise des peuplements boisés autour du lac des Pierrelles. Soixante-dix peupliers quasi-morts ont été abattus.

#### **Communication de Franck MENEROUX, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint-Félicien :**

Arche Agglo propose des ateliers TEPOS qui ont pour objet

- La présentation des consommations et productions énergétiques du territoire d'ARCHE Agglo.
- La maîtrise de la demande en énergie ;
- Le développement des énergies renouvelables

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15